

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **du Lundi 24 Février 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 24 Février 2025 à 20h à la Mairie de CHATEAU LA VALLIERE sous la Présidence de M. GAUTHIER Jean Claude, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. GAUTHIER Jean Claude, M. MERCHIER Gérard, Mme HABERT Roberte, M. GIRARD Etienne, Mme GAUTHIER Nathalie, M. DARONDEAU Valéry, M. LEVERT Benoit, Mme GAUTHIER Marie-Laure, Mme HELIERE Sophie, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine, M. BOUZEAU Yannick.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. CHAPIN Bernard qui a donné pouvoir à Mme DEPOIX Patricia,  
M. DELAUNAY Emmanuel qui a donné pouvoir à M. DARONDEAU Valéry.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** :

**ETAIENT ABSENTS** :

M. HUGUET Raphaël, Mme RAIMBEAULT Sandrine, Mme DE MASCAREL Caroline.

M. MERCHIER Gérard a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Janvier 2025 est approuvé à la majorité, après que Mme DEPOIX ait fait une remarque concernant son intervention sur la vidéo-surveillance qui n'a pas été noté sur le PV.

### **ORDRE DU JOUR**

**- FINANCES :**

**\*COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET GENERAL non reçu à ce jour**

Le Maire explique que les comptes de gestion du Trésor Public n'ont pas encore été reçus, ce vote est donc reporté.

**\*COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET CAMPING non reçu à ce jour**

Le Maire explique que les comptes de gestion du Trésor Public n'ont pas encore été reçus, ce vote est donc reporté.

**\* PRESENTATION DES CHIFFRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET GENERAL**

Madame HABERT présente les chiffres du Compte Administratif 2024, étant donné que nous n'avons pas encore reçu les comptes de gestion du Trésor Public, ce vote est reporté.

**Compte Administratif Communal 2024**

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	1 341 415,14
	Recettes	1 749 389,68
	Résultat 2024	+ 407 974,54
	Report ex. 2023	+ 564 762,65
	Soit résultat cumulé	+ 972 737,19

<u>Investissement</u>	Dépenses	736 341,91
	Recettes	992 193,00
	Résultat 2024	+ 255 851,09
	Report ex. 2023	- 449 560,58
	Soit résultat cumulé	- 193 709,49
	Reste à Réaliser Recettes	+ 218 754,98
	Reste à Réaliser Dépenses	- 194 333,81
	Besoin de Financement	169 288,32

**\* PRESENTATION DES CHIFFRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET CAMPING**

Madame HABERT présente les chiffres du Compte Administratif 2024, étant donné que nous n'avons pas encore reçu les comptes de gestion du Trésor Public, ce vote est reporté.

**Compte Administratif du budget annexe Camping 2024**

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	11 624,33
	Recettes	19 604,39
	Résultat 2024	+ 7 980,06
	Report ex. 2023	+ 3 947,49
	Soit résultat cumulé	+ 11 927,55
<u>Investissement</u>	Dépenses	2 940,16
	Recettes	/
	Résultat 2024	- 2 940,16
	Report ex. 2023	/
	Soit résultat cumulé	- 2 940,16
	Restes à Réaliser Recettes	/
	Restes à Réaliser Dépenses	/
	Besoin de Financement	2 940,16

**\* PRESENTATION DES CHIFFRES CONCERNANT LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 DU BUDGET GENERAL**

Madame HABERT présente les chiffres concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget Général, étant donné que nous n'avons pas encore reçu les comptes de gestion du Trésor Public, ce vote est reporté.

**Résultat du Compte Administratif Communal :**

***Le résultat de fonctionnement de l'année 2024 s'élève à 972 737,19 € :***

- Affectation (1068)	169 288,32
- Report à nouveau d'exploitation (002) Recettes	803 448,87
- Déficit d'investissement au 001 (dépenses)	193 709,49

**\* PRESENTATION DES CHIFFRES CONCERNANT LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 DU BUDGET CAMPING**

Madame HABERT présente les chiffres concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget Camping, étant donné que nous n'avons pas encore reçu les comptes de gestion du Trésor Public, ce vote est reporté.

**Résultat du Compte Administratif du budget annexe Camping :**

<b><i>Le résultat de fonctionnement de l'année 2024 s'élève à 11 927,55 € :</i></b>	
- Affectation (1068)	2 940,16

- Report à nouveau d'exploitation (002) Recettes	8 987,39
- Déficit d'investissement au 001 Dépenses	2 940,16

**- PERSONNEL :**

**\* POSTES DE SAISONNIERS A LA VOIRIE 2025**

**N° 2025-006**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir, comme chaque année, deux postes de saisonniers pour compléter le service voirie et espaces verts, pour pallier l'absence de nos agents en congés annuels et soutenir l'activité en période estivale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la création de deux postes d'agents saisonniers pour la voirie et les espaces verts, adjoint technique à temps complet, Indice Brut 367 du 1<sup>er</sup> échelon, de l'échelle C1, catégorie C, pour une période de 6 mois au maximum et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**\* POSTE DE SAISONNIER 2025 POUR LE MENAGE DE LA PLAGE**

**N° 2024-007**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir, comme chaque année, un poste de saisonnier pour l'entretien de la plage du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la création d'un poste d'agent saisonnier, pour l'entretien de la plage, adjoint technique à temps non complet, Indice Brut 367 du 1<sup>er</sup> échelon, de l'échelle C1, catégorie C, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025,
- précise que les horaires seront déterminés par période en fonction des nécessités de service,
- et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**- PLAGE : POSTES DE MAITRES-NAGEURS AVEC L'ASSOCIATION « AQUA LIFE SAVING »**

**N° 2025-008**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide d'avoir recours à l'Association « Aqua Life Saving » pour la surveillance de la plage du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août 2025,
- autorise le Maire à négocier avec ALS une interruption de la surveillance de la baignade pendant les éventuelles fermetures de la plage (pour cause de pollution, par exemple),
- et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette opération.

**- TRAVAUX / FINANCES : TRAVAUX DE SECURISATION AUX ABORDS DE L'ECOLE SAINT JOSEPH, AVENUE DU GENERAL LECLERC : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

**N° 2025-009**

Le Maire rappelle aux membres présents que la commune souhaite réaliser, sur 2025, les travaux de sécurisation aux abords de l'école Saint Joseph, avenue du Général Leclerc.

Ces aménagements prennent en compte la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et à l'accessibilité des personnes handicapées en milieu urbain.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à la somme de 49 030,94 € HT soit 58 837,13 € TTC.

Le montant de la mission de Maîtrise d'œuvre est de 1 600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC.

- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
- décide de lancer la Consultation des travaux dans le respect des dispositions de l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique selon une procédure adaptée,
  - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents à intervenir se rapportant à ce dossier.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

**- Projet photovoltaïque Le Haut Aunai :** Le Maire explique qu'un projet est en cours. Il rappelle que, lors du Conseil municipal du 15 avril 2024 une délibération avait déjà été prise portant « Aménagement du territoire : Zones d'accélération des énergies renouvelables (zones ENR) » et que ces parcelles sont bien dans le périmètre concerné.

**- Digue du Lac :** Le Maire rappelle que le Bureau d'études travaille, ils ont déjà donné des conseils à suivre concernant les relevés à faire régulièrement. Monsieur GIRARD s'en occupe.

**- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :** Le Maire rappelle aux membres présents que la Communauté de communes (CC TOVAL) veut prendre la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Maire explique que, dans ce contexte, il s'interroge sur la pertinence, pour notre commune, de faire une modification du PLU, à terminer avant décembre 2025, pour « rafraîchir » nos OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et, par la même occasion, prendre en compte le dernier changement des limites communales avec la commune de Couesmes au niveau du rond-point des Enseignes ; il a déjà d'ailleurs demandé un devis dans ce sens.

Une discussion générale s'engage entre élus sur la pertinence ou pas de faire une modification du PLU et sur ses objectifs.

Le conseil se réunira de nouveau lundi prochain, à 19h.

#### **- Prochaines dates de réunion :**

- Commission des Finances pour les budgets le 19 mars à 18h.

**- Prochain Conseil Municipal :** Le lundi 3 mars 2025 à 19 h et le lundi 24 mars pour le vote des CG, CA, affectations des résultats et budgets.

Le Secrétaire de séance,

Gérard MERCHIER



Le Maire,

Jean Claude GAUTHIER

